

Expositions

Article abonné

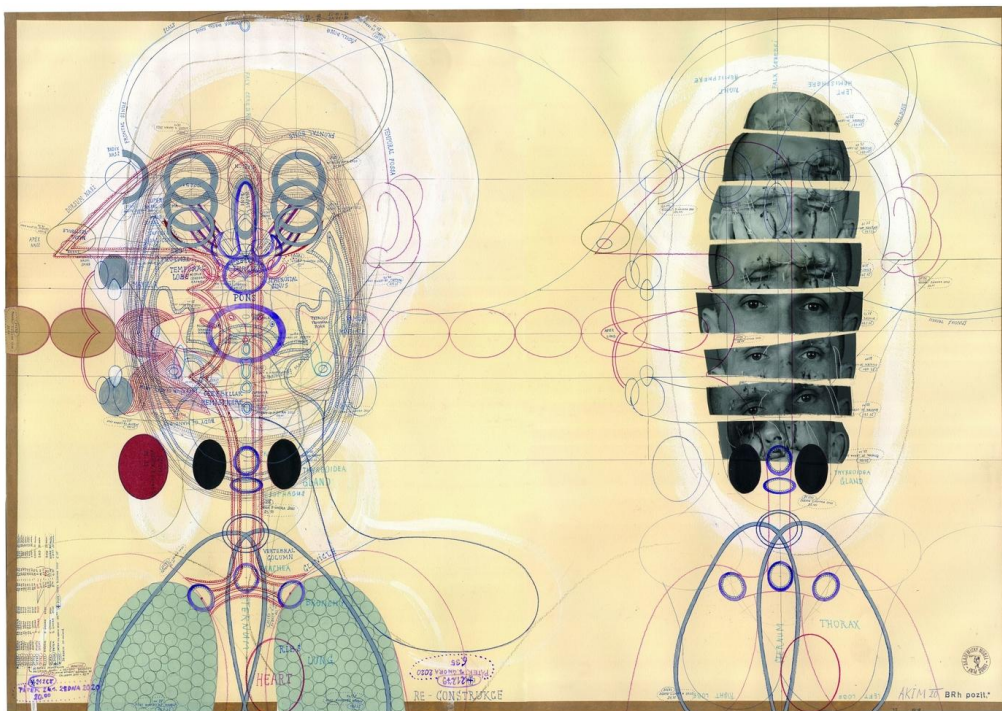
« Art brut » et éthique : un équilibre fragile

Par Magali Lesauvage, Marine Vazzoler



Édition N°2418

23 juin 2022 à 19h56



Luboš Plný, sans titre, 2020. encre, acrylique et collage sur papier, 70 x 100 cm.
Courtesy de l'artiste et de la galerie Christian Berst Art Brut.

Comment protéger les artistes créant hors du système *mainstream* de l'art ? Éléments de réponses.

Remise en cause car trop généraliste ou stigmatisante, la notion d'« art brut » – forgée par Jean Dubuffet dans les années 1940 pour

Nous utilisons des cookies pour le bon fonctionnement du site et pour en mesurer la fréquentation.

✓ Tout accepter

X Continuer sans accepter

Personnaliser

Politique de confidentialité

LE QUOTIDIEN DE L'ART

n'a pas emprunté les canaux *mainstream* usuels (école, marché, critique), et est donc restée dans un certain isolement – raison pour laquelle depuis près d'un siècle, son histoire n'est qu'une succession de « redécouvertes » (les femmes ayant été, comme pour le reste, encore plus invisibilisées). Dernier exemple en date : les sculptures d'Ovartaci, artiste transgenre qui vécut plus de 50 ans dans un hôpital psychiatrique danois, sont présentées actuellement à la biennale de Venise. Dans [Artnet](#), Mia Lejsted, directrice du musée consacré à l'artiste à Risskov, prévient cependant : « *Nous n'utilisons jamais le terme "outsider artist" pour la décrire. Peu importe que vous soyez "à l'intérieur" ou "à l'extérieur" du monde de l'art. Peut-être qu'Ovartaci nous montre un troisième lieu où l'on peut être... »*

Genèse, contexte de production, statut social de l'auteur... : les objets produits par les personnes ayant des troubles psychiatriques ou situés en marge de la société ont-ils un statut particulier ? Dans l'ouvrage collectif *Art Brut : une avant-garde en moins ?*, l'enseignant-chercheur en histoire de l'art Baptiste Brun détaille : « *Les instances de promotion d'accès au monde de l'art ne relèvent pas directement des producteurs, mais de la cohorte d'inventeurs, prospecteurs, découvreurs, écrivains...* » Ceux-là même qui, « *à partir de 1975 et pendant un quart de siècle, ont commencé à écrire une histoire de l'art brut qui se construit dans un ensemble de livres, revues et expositions, en France et en Suisse* ». Pour beaucoup, l'artiste « brut » créerait sans songer au futur spectateur

Nous utilisons des cookies pour le bon fonctionnement du site et pour en mesurer la fréquentation.

☒ Tout accepter ☐ Continuer sans accepter Personnaliser Politique de confidentialité

LE QUOTIDIEN DE L'ART

le "discours" de Judith Scott [sculptrice américaine décédée en 2005, ndlr] ? Bien difficile à dire. Du jour où l'œuvre est acquise par un collectionneur, qu'elle soit d'art brut ou non, il s'en approprie nécessairement une partie du sens, et peut même parfois en devenir le meilleur défenseur, le meilleur critique. Son acte d'achat est motivé par des raisons autres que celles imaginées par l'artiste. » Pour celui qui a présenté de 2004 à 2018 à la maison rouge, siège de sa fondation, de nombreux artistes *outsider* qu'il collectionne (Henry Darger, Adolf Wölfli, Eugen Gabritschewsky, Augustin Lesage...), « *Aloïse ou Annette Messenger, c'est la même chose. Il s'agit de traces humaines, de magie. »*

Storytelling

De fait, dans la réception de l'art brut, la biographie est primordiale. Mais le storytelling peut vite tomber dans le sensationnalisme : « *Quelle est la limite entre l'explication honnête et l'exploitation ?* », s'interroge sur [Artsy](#) le critique d'art Scott Indrisek. L'histoire de l'art « classique » elle aussi est truffée de mythes, pourrait-on rétorquer. Il n'y a qu'à songer aux exemples de Van Gogh, Dalí, Camille Claudel ou Le Caravage : les manuels – et produits dérivés – sont friands des affres psychiques ou des frasques violents des uns et des autres, et ne lésinent pas sur les superlatifs (« *visionnaire* », « *bizarre* », « *fantasque* », « *inclassable* »), qu'on retrouve aussi au sujet des artistes *outsider*, sur un mode souvent plus misérabiliste. Savine Faupin, conservatrice en cheffe en charge de l'art brut au LaM de Villeneuve d'Ascq, fait remarquer qu'il ne faut pas

Nous utilisons des cookies pour le bon fonctionnement du site et pour en mesurer la fréquentation.

✓ Tout accepter

X Continuer sans accepter

Personnaliser

Politique de confidentialité

LE QUOTIDIEN DE L'ART

doute pas fait œuvre s'il n'avait pas vécu en hôpital psychiatrique. Augustin Lesage a quitté sa vie de mineur pour retranscrire les voix qu'il entendait, c'était un autodidacte qui a accepté de basculer dans la vie d'artiste : cela fait partie de l'œuvre, il faut le mentionner. » Et de pondérer : « Il s'agit de trouver un juste milieu : dire le contexte, sans surajouter. »

Autre point d'achoppement : le droit à la vie privée, notamment pour les artistes vivants, et en particulier ceux qui ont des difficultés à s'exprimer. « *Dubuffet ne donnait pas les noms des artistes par respect du secret médical, mais le temps a passé. Nous avons dans nos collections beaucoup d'œuvres anonymes ou sous pseudonymes, note Savine Faupin. Il nous semble important d'essayer de retrouver les vrais noms des auteurs, même si ça n'est pas toujours bien perçu, notamment par les familles. Grâce à l'œuvre, on peut percevoir la personne différemment. »* Un vrai travail d'enquête, qui peut s'apparenter à celui d'une archéologue et s'inscrit souvent dans un temps long. « *Une œuvre est arrivée récemment dans la collection, raconte Savine Faupin. Son autrice, Sophie Savoye, a créé en prison, au milieu du XIX^e siècle. Grâce aux archives on reconstitue des bribes de sa vie, mais l'art en prison est très mal documenté, et plus encore celui des femmes. »* Dans cette quête, les descendants d'artistes jouent souvent un rôle majeur, comme cette filleule d'Augustin Lesage qui a donné au musée un ensemble de lettres, photographies et coupures de presse ayant appartenu à l'artiste. « *Un vrai trésor* », confie Savine Faupin.

Nous utilisons des cookies pour le bon fonctionnement du site et pour en mesurer la fréquentation.

✓ Tout accepter

X Continuer sans accepter

Personnaliser

Politique de confidentialité

LE QUOTIDIEN DE L'ART

Institutions et marché ont largement adopté l'art brut – label, voire argument marketing, qui paradoxalement peut exercer une fascination ou agir comme un repoussoir, selon les interlocuteurs. Le marché s'est envolé mais existe-t-il des outils juridiques pour le réglementer, l'envelopper ? Et quelle est la place des auteurs de ces objets dans le marché ? « *Une œuvre, au sens du droit d'auteur, suppose-t-elle une conscience – au sens juridique – de créer ?*, s'interroge Edouard Treppoz, avocat et professeur spécialisé en droit de la propriété intellectuelle. *De mon point de vue, le droit d'auteur n'exige pas une conscience du résultat ou une conscience de créer : un dessin qu'Henri Michaux a réalisé sous mescaline est protégé par le droit d'auteur même s'il était dans un état second pendant la création.* » Ainsi, lorsqu'une personne est « *privée de capacité juridique au sens du droit, on ne considère pas que les œuvres de celle-ci ne puissent être protégées par le droit d'auteur. Par ailleurs, ce dernier permet d'appliquer le droit de suite* ». Pour Antoine de Galbert, « *si un créateur est sous tutelle, aucune relation économique ne peut exister avec lui, seule sa famille ou l'institution qui le protège sont en mesure de vendre une œuvre. C'est la seule règle* ».

Les ateliers spécialisés qui accueillent des personnes atteintes de troubles psychiatriques sont très attentives au contexte de production, au droit d'auteur, aux contrats et à la reconnaissance des artistes. Ainsi [Egart](#) en France, qui travaille avec l'Adagp pour la rédaction de notices biographiques et accompagne les artistes

Nous utilisons des cookies pour le bon fonctionnement du site et pour en mesurer la fréquentation.

LE QUOTIDIEN DE L'ART

ABCD (art brut, connaissances et diffusion). Au cœur du litige : la somme de 146 000 euros, supposément impayés par le collectionneur, pour 62 œuvres, ainsi que, selon l'artiste qui souffre de troubles psychiques, la disparition de 43 pièces, dont il évalue la valeur totale à plus de 800 000 euros. L'artiste parle de « *mensonges* » et d'« *abus de faiblesse* », Bruno Decharme de « *délire paranoïaque* », et déplore que « *tout se passait verbalement* », rapportait *Le Monde* en avril dernier. Autre cas célèbre : celui de la bataille judiciaire opposant les anciens logeurs d'Henry Darger, le couple Nathan et Kiyoko Lerner, qui se sont approprié son œuvre (lui-même leur avait laissé le choix entre tout jeter ou tout garder, après son hospitalisation en 1972), et ses héritiers, de lointains arrières-petits-cousins réclamant leur part de cette manne colossale (compter environ 700 000 euros pour une œuvre de l'artiste aux enchères).

Savine Faupin évoque quant à elle le cas des œuvres de personnes sans domicile fixe, proposées à l'acquisition au musée par des tiers : « *On refuse parfois, car on sait que l'acquisition peut faire grimper une cote, et on ne sait pas toujours exactement où va l'argent ensuite...* » Pour Sofía Lanusse, nouvelle directrice de l'Outsider Art Fair Paris, « *c'est comme dans l'art contemporain : les galeristes doivent protéger les artistes* ». Elle précise : « *De nombreux artistes outsider savent désormais qu'ils peuvent vendre leur travail, et en sont heureux. Cela favorise l'inclusivité, qui est une notion très importante aujourd'hui. C'est pourquoi, pendant la foire, nous organisons des*

Nous utilisons des cookies pour le bon fonctionnement du site et pour en mesurer la fréquentation.

☒ Tout accepter ☐ Continuer sans accepter Personnaliser Politique de confidentialité

Charge morale

De son côté, le galeriste Christian Berst renverse la question. Dans une conférence donnée en 2013 à la Collection Prinzhorn à Heidelberg, il s'interrogeait sur la responsabilité qui incomberait au galeriste d'art brut : « *Étant donné que cette question est rarement posée en ces termes pour un galeriste qui s'occupe de formes d'art plus conventionnelles, l'énoncé induit l'idée que l'on ne puisse pas "impunément" s'occuper de l'art de personnalités obscures, issues des marges. Ou du moins que cela exige un protocole particulier, voire des aptitudes ou des dispositions inhabituelles à l'exercice du métier de marchand d'art. En clair : que l'altérité sociale, voire mentale qui forme le cadre dans lequel ces œuvres ont été produites nous obligerait à conférer au métier de galeriste une charge morale dépassant largement la fonction première.* » Il confie : « *Une éthique personnelle est nécessaire à ceux qui manipulent ces œuvres, mais elle doit également exister chez un galeriste lambda vis-à-vis des artistes qu'il représente.* »

Autre point essentiel : les œuvres en question n'ont souvent pas été pensées pour quitter la sphère privée et bien qu'elles attirent galeristes et collectionneurs depuis plusieurs années, leur statut administratif n'a jamais vraiment été défini, notamment celles créées dans le contexte psychiatrique. Œuvres d'art revendiquées comme telles par leur auteur, documents cliniques réservés au personnel soignant – tenus par le

Nous utilisons des cookies pour le bon fonctionnement du site et pour en mesurer la fréquentation.

LE QUOTIDIEN DE L'ART

marchandisation d'œuvres d'art brut peut entraîner un changement de vie drastique, largement amélioré par un afflux d'argent. Il est souvent nécessaire que l'artiste soit bien entouré dans ce virage. Cela fait aussi partie de mon travail. »



Nous utilisons des cookies pour le bon fonctionnement du site et pour en mesurer la fréquentation.

✓ Tout accepter

X Continuer sans accepter

Personnaliser

Politique de confidentialité

LE QUOTIDIEN DE L'ART



Ovartaci en 1975.
Courtesy du Museum Ovartaci, Aarhus.

Par Magali Lesauvage, Marine Vazzoler



Art brut

éthique

À lire aussi

 Ventes et éthique : quelles limites ?

Édition N°2090 / 22 janvier 2021

Ventes et éthique : quelles limites ?

Par Magali Lesauvage

 Jauvion, Plutarque de l'art brut

Édition N°1980 / 01 juillet 2020

Jauvion, Plutarque de l'art brut

Par Patrick Le Fur

Nous utilisons des cookies pour le bon fonctionnement du site et pour en mesurer la fréquentation.

✓ Tout accepter

X Continuer sans accepter

Personnaliser

Politique de confidentialité

Édition N°2418 / 24 juin 2022

Pourquoi le surréalisme n'en finit pas de séduire

Par Jordane de Fay

LE QUOTIDIEN DE L'ART



Inscrivez-vous à l'alerte quotidienne

votre adresse e-mail

valider

À propos

Publicité

CGV

Mentions légales

Calendrier

The Art Market Day

Beaux Arts Magazine
Le Quotidien de l'Art

Nos services
Point Parole

Nous utilisons des cookies pour le bon fonctionnement du site et pour en mesurer la fréquentation.

✓ Tout accepter

X Continuer sans accepter

Personnaliser

Politique de confidentialité